

**CONTRAT DE VILLE
2024-2030**



**SAUMUR
VAL DE LOIRE**
AGGLOMÉRATION


**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Mobilisés pour le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers

Appel à projet contrat de ville 2025

Pour répondre à l'appel à projet vous devez proposer des projets qui répondent aux objectifs du nouveau contrat de ville *Engagements quartier 2030* et qui bénéficient aux habitants du quartier prioritaire.

Quel que soit le projet, les financeurs du contrat de ville s'attacheront à apprécier les propositions innovantes et élaborées de manière collective avec les acteurs locaux.

Le descriptif de l'action doit être clair et concret, les objectifs tangibles.

Les considérations type étude sociologique n'apportent pas d'intérêt à l'étude du dossier. Si vous faites appel à des prestataires, vous devez détailler le coût des interventions ainsi que leur nombre.

Il est nécessaire également d'estimer le nombre de personnes issues du quartier prioritaire que vous pensez toucher et à quel degré.

En amont du dépôt du dossier une rencontre avec Sandra Szpak, chargée du contrat de ville et Audrey Lainé, déléguée du préfet est obligatoire pour faire le bilan de l'action 2024, projeter son renouvellement ou encore informer du contenu des nouveaux projets envisagés.

UNE SEULE PROGRAMMATION EN 2025

**Le dossier de demande de subvention doit être saisi
sur le portail Dauphin de l'ANCT.**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2025.

Un appel à manifestation d'intérêt sortira le cas échéant en mai 2025 pour contribuer aux objectifs ciblés de cet appel à projet si le besoin est avéré.

Si l'action que vous proposez est une action reconduite, vous devez impérativement joindre un bilan financier et qualitatif à l'adresse suivante : sandra.szpak@saumurvaldeloire.fr, dans l'attente d'avoir pu le saisir sur la plateforme Dauphin.

Aucun dépôt de dossier de demande de renouvellement ne sera étudié si la justification de la subvention de l'année 2023 n'a pas été réalisée sur le logiciel Dauphin. Suite au comité des financeurs, le versement du renouvellement d'une subvention n'est possible qu'à la condition d'avoir justifié la subvention de l'année 2024 sur le logiciel Dauphin.

Les financements de l'État, tous services confondus, ne peuvent pas dépasser 70 % du budget total du projet ; pour les financements État politique de la ville, seules les demandes de subvention d'un montant minimum de 1 500€ sont acceptées (coût de traitement), donc un budget total du projet minimum de 2 150 €.

 **Dans le budget prévisionnel de l'action, la demande de subvention au contrat de ville doit apparaître sur une ligne unique : Rubrique 74 - État**
Saisir le numéro de département 49, puis sélectionner 49-ETAT-POLITIQUE-VILLE

Les différents financeurs décideront du positionnement de leurs crédits lors de l'instruction du dossier.

Les conditions de conclusion d'**une convention pluriannuelle d'objectifs (C.P.O.)** avec l'État sur deux ou trois ans sont les suivantes :

- structure porteuse qui doit détenir le statut associatif et disposer d'une bonne santé financière globale ;
- action déjà financée sur plusieurs années et suivi partenarial de sa mise en œuvre assuré avec le délégué du Préfet ;
- poursuite d'un objectif prioritaire du contrat de ville ;
- fiabilité financière du projet (cofinancement du projet par d'autres partenaires).

Voici les 4 priorités pour le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers

Le contrat de ville 2024 2030 est consultable sur le site de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
<https://www.saumurvaldeloire.fr/politiques-publiques/politique-de-la-ville/contrat-de-ville>

01 – Un quartier tranquille pour favoriser le bien vivre ensemble

Vivre bien, vivre en bonne santé
Se réapproprier l'espace public

Élargir les horizons des habitants du quartier

02 – Un quartier qui offre de nouvelles perspectives

Soutenir l'exercice de la parentalité

Aider les jeunes à choisir librement leurs études et à construire leur avenir avec ambition

Favoriser l'esprit critique des jeunes et préparer à l'exercice de la citoyenneté

Promouvoir l'égalité Homme-Femme

03 – Un quartier en transitions

Améliorer le quotidien des habitants en les aidant à gagner en autonomie

Agir pour des logements de qualité dans un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement

04 – Un quartier mobilisé pour l'emploi

Adapter et coordonner les dispositifs d'accès à l'emploi en fonction des besoins

Faciliter les passerelles avec les employeurs

Contacts utiles :

Sandra SZPAK, chargée du contrat de ville à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - 02 41 40 45 56 ou sandra.szpak@saumurvaldeloire.fr

Audrey LAINÉ, déléguée du préfet à la préfecture de Maine-et-Loire - 06 07 14 01 66 ou audrey.laine@maine-et-loire.gouv.fr

Aide à la saisie sur DAUPHIN :

- Guide d'utilisateur de la saisie Dauphin : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

- Cellule d'accompagnement par téléphone au 09 70 81 86 94 ou par courriel à support.p147@proservia.fr

